|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 18 au Document 42-F** | |
|  | | **10 octobre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications | | | |
| projet de nouvelle résolution [AFCP-7] – promouvoir  les services financiers sur mobile | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Le présent projet de Résolution tient compte des innovations récentes dans le domaine des paiements et de la fourniture de services financiers sur mobile qui se font jour tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Elle invite les commissions d'études concernées de l'UIT‑T à mener des études et à coordonner leurs activités en vue de l'élaboration de nouvelles Recommandations relatives aux transactions financières sur mobile et aux services financiers numériques. |

# 1 Introduction

Les transactions financières sur mobile sont en passe de devenir un des principaux leviers du secteur des télécommunications/TIC en faveur du développement socio-économique des pays. L'utilisation des téléphones mobiles pour les services financiers ouvre des perspectives sans précédent pour stimuler la croissance et le développement. Les services financiers sur mobile peuvent en effet apporter des avantages considérables au secteur des télécommunications/TIC et pour l'inclusion financière. Pour pouvoir utiliser largement les applications des services financiers sur mobile il faudra mettre en place un système de normes applicables qui ne sont pas encore en place.

# 2 Proposition

En conséquence, les pays membres de l'UAT proposent un projet de nouvelle Résolution invitant l'UIT‑T à continuer d'élaborer les Recommandations nécessaires sur la qualité de service et qualité d'expérience pour les applications et services multimédias et à apporter tout l'appui et toute l'assistance nécessaire pour mener ses études, à organiser des ateliers et à contribuer à l'élaboration de Recommandations qui donnent des orientations aux régulateurs en ce qui concerne les stratégies à mettre en place pour contrôler et améliorer la qualité de service et la qualité d'expérience en ce qui concerne les services de télécommunication.

ADD AFCP/42A18/1

PROJET DE NOUVELLE RéSOLUTION [AFCP-7]

Promouvoir les services financiers sur mobile

(Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

reconnaissant

*a)* que le Groupe de la normalisation des télécommunications (GCNT) du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T) a créé, à la réunion qu'il a tenue à Genève du 17 au 20 juin 2014, le Groupe spécialisé de l'UIT‑T sur les services financiers numériques (FG‑DFS) dont le mandat porte essentiellement sur les innovations dans le domaine des paiements et de la fourniture de services financiers au moyen de technologies mobiles qui se font jour, tant dans les pays développés que dans les pays en développement;

*b)* que la Commission d'études 3 de l'UIT‑T a participé à l'étude des services financiers sur mobile, dans le cadre de son Groupe du Rapporteur, dans le but d'élaborer des normes en la matière, en collaboration avec les organisations de normalisation concernées,

considérant

*a)* que l'utilisation des téléphones mobiles pour les services financiers numériques ouvre des perspectives sans précédent pour stimuler la croissance et le développement;

*b)* que les services financiers sur mobile peuvent apporter de nombreux avantages au secteur des télécommunications/TIC et pour l'inclusion financière;

*c)* qu'une utilisation générale des applications des services financiers sur mobile nécessitera un système de normes applicables qui ne sont pas encore en place,

notant

*a)* que l'UIT‑T devrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en place du système de normes applicables relatives aux services financiers sur mobile;

*b)* que le Groupe FG‑DFS de l'UIT‑T établira une feuille de route sur la normalisation des services financiers numériques afin d'en garantir l'interopérabilité, collaborera étroitement avec les commissions d'études du Secteur du développement des télécommunications de l'UIT (UIT‑D) et invitera également les parties qui ne sont pas membres de l'UIT‑T à participer à ses travaux,

décide de charger la Commission d'études 3 de l'UIT‑T

1 de mettre en place les structures nécessaires, au sein de la Commission d'études 3, en vue d'intensifier et d'accélérer les travaux sur les services financiers sur mobile, à partir de la première réunion que tiendra cette commission pendant la prochaine période d'études;

2 d'assurer une coordination et de collaborer avec les autres commissions d'études de l'UIT‑T concernées, en particulier les Commissions d'études 2, 13, 16 et 17 ainsi qu'avec les Groupes spécialisés,

charge le Groupe consultatif de la normalisation des télécommunications

1 d'examiner la question et de tenir compte des contributions de la Commission d'études 3 et des autres commissions d'études concernées et de prendre les mesures nécessaires, selon qu'il conviendra, en vue de déterminer les activités de normalisation sur les services financiers sur mobile à entreprendre à l'UIT‑T, à savoir:

i) déterminer la ou les commissions d'études compétentes chargées de prendre des mesures de suivi et d'établir des modalités d'organisation appropriées concernant les services financiers sur mobile;

ii) coordonner les travaux sur les services financiers sur mobile dans l'ensemble des commissions d'études, en fonction de leur domaine de compétence;

iii) promouvoir la collaboration avec d'autres organisations et forums de normalisation s'occupant des services financiers sur mobile;

iv) définir une vision stratégique claire concernant la normalisation des services financiers sur mobile et le rôle actif et important que l'UIT‑T devrait jouer;

2 de soumettre au Colloque mondial des régulateurs de l'UIT, pour approbation, la création d'un cadre propice aux services financiers sur mobile,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir les ressources nécessaires, selon qu'il conviendra;

2 d'organiser un atelier sur les services financiers sur mobile en 2017, afin de promouvoir ces services dans le cadre de l'UIT‑T;

3 de mener une étude qui rende compte des lacunes en matière de normalisation et présente des solutions pour y remédier, et qui définisse les futurs travaux de normalisation des commissions d'études de l'UIT‑T dans le domaine des services financiers sur mobile,

invite les Etats Membres, les Membres de Secteur, les Associés et les établissements universitaires

à soumettre des contributions pour faire avancer les travaux de normalisation sur les services financiers sur mobile à l'UIT‑T.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_